

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le **lundi 27 juillet à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire

Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, CORDÉ Marina, BOISHUS Jacqueline, TEMPLON Rémy, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille, RETAILLEAU Anthony, GAILLARD Nadège

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : MAIGRET Cédric, HOUGET François, LOUASIL Éric, MAIGNAN Christine, CHANTRAINE Guillaume

Etait absent : /

Date de convocation : 23 juillet 2020

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 09

votants : 10

Madame Nadège GAILLARD a été désignée secrétaire.

Monsieur François HOUGET a donné procuration à Mr URIEN Samuel pour voter en son nom

2020-07-02 : ASSURANCE – MISSION COLLABORATEURS ET ADMINISTRATEURS

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE la souscription d'un contrat d'assurance garantissant les véhicules appartenant aux élus, aux personnels communal, lorsqu'ils sont utilisés pour des déplacements nécessités par leurs fonctions, pour des déplacements professionnels (à l'exclusion des trajets domicile lieu de travail) pour une cotisation annuelle de 425,93 € TTC, et ce à compter du 1^{er} août 2020.
- AUTORISE le Maire à le signer

Un complément d'information sera demandé pour la location de véhicule en cas d'indisponibilité et la conduite/le prêt des véhicules municipaux par des élus lors d'événements locaux.

2020-07-03 : DEVIS AMENAGEMENT RALENTISSEURS

Le Maire rappelle :

Une consultation avait été faite auprès de plusieurs entreprises pour l'aménagement de ralentisseurs type dos d'âne avec une date limite de remise des offres le 5 juin. Après analyse des offres selon les critères de jugements définis dans le règlement de consultation, l'entreprise FTPB se classait 1^{ère} avec une offre à 11 364,52 € HT. L'offre présentée étant au-dessus de l'estimation, une négociation a été engagée avec FTPB. Le devis définitif présente un montant de 11 170,12 € HT. Ces travaux d'aménagements de sécurité sur voirie bénéficient d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Bien que l'effort de renégociation ne soit pas significatif, le projet est soumis à validation.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE l'offre de l'entreprise FTPB pour un montant de 11 170,12 € HT ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis

Il est proposé d'harmoniser la vitesse dans l'ensemble de l'agglomération (suppression des panneaux 45 en entrée d'agglomération pour une vitesse à 50, étudier une vitesse limitée à 30). Demander la mise en place d'un radar pédagogique.

2020-07-04 : GARANTIE D'EMPRUNT ECOLE – AVENANT 2 REAMENAGEMENT DE PRET

Le Maire expose :

L'OGEC de l'École Saint Aignan a sollicité le Crédit Agricole qui a accepté le réaménagement de leur contrat de prêt portant sur la durée de remboursement fixée à 84 mois, prêt initialement garanti par la commune de Vergéal à hauteur de 50%.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCORDE sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé souscrit par l'OGEC près du Crédit Agricole, à hauteur de 50% des sommes dues au titre du contrat 00024349685 réaménagé par avenant dans les conditions suivantes :
 - Date d'effet :..... 21 août 2020
 - Montant total réaménagé : 73 757,65 €
 - Périodicité des échéances : mensuelle
 - Durée de remboursement :..... 84 mois
 - Taux faux :..... 3,99%
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt.

2020-07-05 : CONVENTION – MISSIONS FACULTATIVES DU CDG35

Le Maire expose :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale développe en complément de ses missions obligatoires, des missions facultatives. Le suivi médical des agents, le contrat d'assurances des risques statutaires, les remplacements sont quelques-unes des thématiques sur lesquelles le Centre de gestion intervient. La possibilité de bénéficier des missions facultatives est assujettie à la signature préalable d'une convention générale, revue à chaque mandat. Cette convention n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives, elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire. Seules les missions demandées et effectuées font l'objet d'une facturation

Sur proposition de son Président, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ADOPTE la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35 ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

2020-07-06 : DELEGATIONS AU MAIRE

Le Maire rappelle :

Par délibération en date du 8 juin 2020, le conseil a donné délégation au Maire pour exercer certaines attributions. Toutefois, les alinéas 2 et 26 ont fait l'objet d'observations de la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. Alinéa 2, « *détermination des tarifs de différents droits* », les limites n'ont pas été déterminées par le conseil, il serait nécessaire d'établir une grille tarifaire en fonction du type d'occupation de l'espace public. Alinéa 26, « *demandes d'attribution de subventions* », les conditions n'ont pas été fixées par le conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- SUPPRIME l'attribution de la délégation au paragraphe 2 ;
- PRÉCISE le paragraphe 26 « de demander à tout organisme financeur, pour les projets prévus par le budget, l'attribution de subvention quel que soit leur montant ».

2020-07-07 : ECHANGE TERRAIN ENTRE LA PROPRIETE CHASSARD ET LA COMMUNE

Le Maire expose :

La commune est propriétaire d'une parcelle de terre relevant de son domaine privé, située au niveau du lieu-dit « La Gaudinière » et pour laquelle il convient de la céder au propriétaire riverain. Il s'agit de la parcelle cadastrée D 863 d'une superficie de 269 m². Cette parcelle est d'un usage agricole.

Afin de régler le litige qui subsiste sur la propriété voisine de Mr Rémi Louâpre notamment sur un désaccord de limites des propriétés Louâpre et Chassard, il est proposé de céder cette parcelle à Mr Chassard Maurice. En contrepartie, Mr Chassard cède à la commune des parcelles cadastrées D 860, D 861, et D 843 d'une superficie globale de 191 m². Cet échange permettra dans un deuxième temps de céder les parcelles D 861 et D 862 à Mr Rémi Louâpre pour régulariser définitivement les limites de sa propriété.

En accord entre les parties, la différence de surface se ferait sans soulte. Les frais de géomètre et de notaire, pour chacun des dossiers, seront pris pour moitié par la commune, et pour moitié par la famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

Considérant que le terrain cédé à la famille Chassard ne présente pas d'intérêt pour la commune,

- DÉCIDE de céder la parcelle relevant du domaine privé communal cadastrées D 863, représentant une superficie globale de 269 m² au profit de Mr Maurice Chassard ;
- ACCEPTE, en contrepartie de cette cession, les parcelles appartenant à Mr et Mme Chassard, cadastrées D 860, D 861 et D 843 d'une superficie globale de 191 m² ;
- PRÉCISE que la vente au profit Mr Maurice Chassard et l'achat par la commune des différentes parcelles à cette famille se feront sans soulte ;
- DÉCIDE de céder la parcelle relevant du domaine privé communal cadastrées D 861 et D 862 à Mr Rémi Louâpre ;
- PRÉCISE que les actes authentiques relatifs à ces cessions seront établis en l'étude de Me Ody, notaire à La Guerche de Bretagne ;
- PRÉCISE que la commune prendra à charge 50% des frais se rapportant à ces affaires ;
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces dossiers.

2020-07-08 : REVISION LOYERS MAISONS LOCATIVES

Le Maire expose :

L'évolution annuelle du loyer se calcule en fonction de l'Indice de Référence des Loyers. La révision applicable au 1^{er} juillet 2020 est positive, +0,95%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- DECIDE d'appliquer une révision de loyer au 1^{er} juillet 2020 et fixe les nouveaux montants des loyers arrondis à l'euro pour les logements :
 - 2 bis rue du Stade383 €
 - 4 rue du Stade.....367 €

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le maire demande à chaque élu d'indiquer en mairie pour le prochain conseil communautaire du 2 septembre s'il souhaite être désigné représentant dans différentes instances de Vitré Communauté, dont la liste a été communiquée avec la convocation de conseil de ce 29/07. *Rémi Fesselier souhaite intégrer la commission « aménagement du territoire Environnement »*. Il précise que la liste des commissions au sein de l'EPCI sera établie le 2 septembre incluant la participation de conseillers municipaux des communes membres.
- La préfecture fait part du renouvellement de la commission de conciliation en matière d'urbanisme, appelée à émettre chaque année un avis sur la répartition de la dotation « DGD documents d'urbanisme ». Outre des personnes qualifiées, sont membres de cette commission des élus communaux. Dépôt des listes de candidats pour le 16 septembre 2020.
- Le Maire fait part de la consultation du service de France Domaine pour l'évaluation de la propriété de David RUPIN située 6 bis rue de la mairie pour le projet d'aménagement d'un atelier communal.
- Le Maire fait part de l'autorisation environnementale en date du 16 juillet 2020 délivrée à la société Enerfées, en vue d'exploiter une installation de méthanisation sur le territoire de la commune de Janzé.
- Le Maire fait part d'une déclaration de sinistre faite près de notre assureur avec dépôt de plainte à la gendarmerie pour un dommage subi sur la maison située à l'intersection de la rue de la mairie et rue des Manoirs. Constat : gouttière arrachée et angle de l'habitation abîmé. Devis de réparation demandés aux entreprises Henry Zinguerie et Marion maçonnerie.
- Un devis de 180 € TTC a été signé pour l'application Panneau Pocket, outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités de la commune, application téléchargeable sur smartphones et tablettes.
- Un devis de 180 € TTC a été signé avec Vitré Nettoyage Services pour un nettoyage du sol de la salle de sports.
- Le Maire a sollicité Vitré Communauté pour l'installation de panneaux de baskets, de buts de handball à la salle de sports, la restriction des accès de chemin de randonnée.
- Le Maire fait part de faits signalés en mairie pour des incivilités : parcelles de culture blé et maïs endommagées, dérapage vélo sur gazon synthétique du multisports, motocross sur terrain de foot...
- Plusieurs abonnés Orange signalent une coupure téléphone sur la commune. Problème qui se renouvelle régulièrement et à chaque fois, chez les mêmes abonnés. Prendre contact avec la société Orange pour en connaître les raisons et essayer de trouver une solution pour éviter que ces incidents se renouvellent.

- Local rangement : un devis a été demandé pour un entretien du chauffage soufflant, dont il faudra prévoir une extraction.
- Le concours des maisons fleuries a été renouvelé cette année avec 14 participants
- Maison locative 3 rue des Manoirs : demande du locataire pour l'achat de peinture (travail réalisé par lui-même) et de silicone résistant haute température pour étanchéité d'un joint (problème d'évacuation de fumée)
- Lotissement Le Grand Champ : engagements d'acquisitions signés pour les lots 4, 20 et 25.
- RIPAME : organisation prochaine d'une réunion avec les communes membres pour renouvellement de la convention arrivant à échéance le 31.12.2020 avec adhésion au service de nouvelles communes.
- Argent de poche : pas de dispositif en place pour l'été mais proposition est faite pour les vacances de la Toussaint.
- Une animation de la bibliothèque « Just dance » est programmée le 9 octobre, mois du multimédia, au profit de l'école Saint Aignan.
- En raison du COVID 19, l'association Rue des Arts a proposé cette année une programmation très réduite des spectacles des arts de rue. L'adjointe précise que l'association intercommunale Léz'arts, composée d'élus de Vergéal et de Torcé, et de personnes désignées extérieures aux deux conseils municipaux, a pour but de promouvoir la culture sur les 2 communes et d'organiser des festivités. En ce début de mandat municipal, il conviendra de désigner de nouveaux membres élus.
- France-Hélène Fesselier demande la mise à disposition gratuite la salle de la mairie pour l'organisation de réunions 1 à 2 fois l'an entre collègues Vendeuse à Domicile Indépendante.
- Christian Goujon donne des cours de chants à un groupe de 7 personnes pour la troisième année, il sollicite de nouveau la mise à disposition gratuite de la salle de la mairie à raison d'une séance par mois.